Les activités concernées actuellement par cette circulaire

1- Activités proposées par les listes nationales ou académiques constitutives des ***programmes nationaux***

APSA	Bac, Bac Pro, CAP-BEP	DNB
Liste nationale	Escalade, Course d'Orientation, Natation de sauvetage	Kayak, escalade, CO
Liste académique	Course de montagne, tir à l'arc	Randonnée sportive

2- Activités pratiquées dans le cadre de ***l'Association Sportive*** : Escalade, surf, course de montagne, Canoê- Kayak, plongée, Raid multi-activités. Ces activités se pratiquent avec un excellent niveau attesté par le titre de Champion de France d'escalade du Lycée Sarda Garriga en Mai 2010 à Tarbes devant 38 lycées.

3 Activités pratiquées lors de stages d'intégration de début d'année, ou de sorties pédagogiques : les APSA déjà citées plus initiation au parapente, au canyonning ou à la voile.

Les nouvelles dispositions à partir de la rentrée 2010 en matière d'activités physiques de sports nature.

1- Les parcours seront reconnus en amont des sorties des élèves, le résultat de cette étape faisant l'objet d'un document signé et remis au Chef d'Etablissement avant les activités ou les épreuves (voir modèle joint) De plus l'information régulière sur l'état de la météo est une nécessité

2- Toute pratique individuelle est désormais interdite dans les activités physiques de sports nature. Elle doit s'effectuer en groupes de deux ou trois élèves.

3- Un dispositif de comptage aux moments clés de l'épreuve et de communication selon des moyens à prévoir doit permettre d'identifier la progression des élèves au cours des activités

4. L'équipement des élèves et des professeurs fait l'objet d'un protocole (http:// eps.ac-reunion.fr)

5. La mise en œuvre de ces dispositions et leur respect fera l'objet d'un suivi par les deux IA-IPR en charge de la discipline.

Ces obligations sont assorties de préconisations pour faciliter leur mise en œuvre. Sont recommandés par exemple le port de gilets de sécurité fluorescents, la vérification des contacts par GSM ou VHF, la préparation d'un trousse de secours et de localisation, ainsi que la formation des élèves aux premiers secours.

Un document pédagogique de réflexions et conseils sera disponible à la rentrée 2010 sur le site académique EPS

Je souhaite que désormais la pratique des APPN qui constitue un remarquable moyen éducatif au sein de l'Académie se poursuive dans les conditions optimales d'organisation et de sécurité.

Le Recteur

RECTORAT ST-DENIS – REUNION

Mostafa FOURAR